

collègues, car j'ai estimé alors que cela s'imposait avant de trancher la question, sachant parfaitement que ce report du *Feuilleton* d'hier à celui d'aujourd'hui ne causerait pas le moindre retard, tort ou frustration à la Chambre ou à l'honorable député ou au parti libéral, vu qu'il y aurait un débat aujourd'hui.

On pourrait soutenir, je le répète, que la Banque, en particulier, ne devrait pas être forcée de communiquer les renseignements dont il est question ici et qui sont considérés comme confidentiels par toutes les banques centrales du monde. Si la Chambre continue d'exiger que la Banque fournisse des renseignements pour répondre aux seuls caprices des députés, la Banque perdra vite sa réputation d'intégrité, elle sera discréditée à brève échéance. D'autre part, monsieur l'Orateur, on pourrait dire, en principe, que les renseignements demandés datent de presque quatre mois. Je présume, je l'avoue, qu'il s'agit uniquement d'une question de forme. Les renseignements portent sur une période allant d'une partie du mois d'avril jusqu'à la fin de juin. Pour ma part, je ne voudrais pas que mes transactions bancaires soient rendues publiques, même celles qui remontent à quatre mois en arrière, mais le décalage de temps accorde tout de même une certaine protection puisque les renseignements ne portent pas sur des transactions en cours.

Ce qui est plus important encore, le député a déclaré franchement qu'il y a eu certaines discussions au cours desquelles des accusations malveillantes ont été lancées contre le premier ministre. Pour reprendre les paroles du député, que je crois avoir notées exactement, il a dit qu'on avait accusé le premier ministre d'avoir commis une fraude à l'égard des Canadiens. L'autre jour, le premier ministre a cité des faits et des chiffres qui, à mon sens, ont fait le jour complet sur la situation, mais malgré cela, si on refusait de fournir les précisions demandées en ce moment, précisions qui confirmeraient et complèteraient les renseignements déjà donnés par le premier ministre, on pourrait encore dire qu'il y a des choses qui ennuient le premier ministre ou le gouvernement, sans quoi on fournirait les renseignements. Il n'y a rien qui inquiète le gouvernement ni le premier ministre en tant qu'il s'agit des faits relatifs à ce cas. Je veux que les Canadiens le sachent et je veux que ce soit la fin de ces sous-entendus qui imputent sans le moindre fondement au premier ministre un certain manque d'honneur et certains motifs.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: On vous a coupé les jambes.

[L'hon. M. Nowlan.]

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce que, lorsque le député de Saint-Laurent-Saint-Georges traitait de sa motion, vous l'avez averti de prendre garde de ne pas imputer de motifs à personne. Depuis cinq minutes, le ministre fait des procès d'intention. Je demande qu'on le rappelle à l'ordre de la même façon qu'on l'a fait pour le député de Saint-Laurent-Saint-Georges.

M. l'Orateur: Au sujet des paroles du député, je croyais devoir mettre en garde le député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Il est un nouveau député et il y avait lieu de lui exposer le danger qu'il y avait d'adopter une argumentation ou d'imputer au ministre... (*Exclamations*)...—je crois avoir la parole—des desseins cachés dans les décisions qu'il a prises et les gestes qu'il a posés hier quand il a fait reporter la discussion de cette motion à aujourd'hui. Tous admettront, je crois, que cela aurait été assez irrégulier. En outre, j'estimais devoir lui faire remarquer qu'il serait également irrégulier d'attribuer quelque dessein au Parlement dans sa définition du Règlement, et je dois dire que le député a été très prudent et très correct.

L'hon. M. Pearson: Pourquoi, alors, la mise en garde?

M. l'Orateur: Il arrive parfois qu'un sage conseil donné par avance soit utile. Quant à la déclaration que le député de Laurier attribue au ministre des Finances, où celui-ci prêterait des intentions au chef de l'opposition, je n'ai pas entendu, à mon regret, le ministre des Finances mentionner le chef de l'opposition. J'ai cru que c'était une accusation générale, et si nous revenons aux débats sur le discours du trône, je crois que l'honorable député de Laurier, qui a pris part au débat si je me souviens bien, ne pourra prétendre que les deux partis n'ont pas fait de telles déclarations, sans protestations. En conséquence, à moins que l'on n'impute certains motifs précis au chef de l'opposition, je ne crois pas que les observations exigent une rétractation.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas avoir mentionné le chef de l'opposition. Il faudra contrôler au hansard. J'ai dit que je concluais, des paroles de l'honorable député, qu'il parlait au nom de l'opposition en tant que parti. Si j'ai mentionné le chef de l'opposition, alors mes paroles sont là, mais je ne me rappelle pas l'avoir fait. Cependant, j'appuyais surtout ma déclaration sur l'affirmation de l'honorable député lui-même qui a donné à entendre que son parti—et il se peut que j'amplifie ici, mais je rends certainement le sens de ses paroles—avait accusé le premier ministre de commettre une fraude